

La Chronique du FdD



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

LE GRAND DÉBAT : « NE TAXONS PAS (ENCORE) LES ULTRA-RICHES »

Ces deux derniers jours ont été... révélateurs. En tant que société civile, nous sommes arrivés à la troisième session de négociations de la Convention fiscale des Nations unies pleins d'espoir (et après avoir un peu trop abusé du café) que les gouvernements du monde franchiraient enfin la prochaine étape logique : discuter sérieusement de la taxation des ultra-riches. Après tout, la Feuille de route de Bakou à Belém de la COP 30 a clairement mis en lumière l'importance de renforcer la coopération en matière de taxation des activités très polluantes et des personnes très fortunées. Un signal politique qui semblait plutôt clair, n'est-ce pas ?

Eh bien, apparemment pas si clair que ça.

Au fil de la conversation, nous nous sommes retrouvés, assis au fond de la salle de conférence, à cligner des yeux, incrédules. Certains délégués semblaient considérer l'idée d'inclure les personnes fortunées au cœur de cette Convention – malgré un engagement clair dans les Termes de Références – comme un rebondissement digne d'un mauvais thriller : « Intéressant, mais n'allons pas trop vite en besogne. »

Nous avons entendu des phrases telles que : « *Nous n'excluons pas la possibilité d'un problème.* » et « *Il est prématuré d'accepter d'adopter quoi que ce soit.* ». Prématuré ! Après des décennies passées à amasser des milliards de dollars par les plus riches dans des paradis fiscaux, vous appelez ça "prématuré" ?

À ce stade, nous avons commencé à nous demander si certains délégués ne vivaient pas dans un univers fiscal parallèle, un univers où la richesse reste poliment à l'intérieur du pays et paie sa juste part par pure bonne volonté.

Le déjà vu de la souveraineté

Et puis, bien sûr, est venu l'argument classique : « *Imposer les personnes fortunées est une question de souveraineté nationale.* »

Nous n'avions d'autre choix que de sourire. Car si la souveraineté signifie : ne pas pouvoir être en capacité de taxer ses propres ultra-riches parce que leur fortune est dissimulée dans une autre juridiction via 14 sociétés écrans et un trust familial aux îles Caïmans – alors, assurément, la véritable souveraineté signifie "coopération internationale" pour y remédier.

L'ironie, c'est que les mêmes pays qui craignent de perdre leur souveraineté sont les mêmes qui affirment comme suit : « on ne peut pas les taxer, ils transféreront simplement leurs actifs à l'étranger. ». C'est EXACTEMENT pourquoi nous avons besoin de cette Convention – pour que ces actifs ne puissent pas, en premier lieu, être dissimulés à l'étranger.

Le grand mystère : comment taxer sans information

Puis survint un autre rebondissement surréaliste. Plusieurs États membres ont fait valoir que nous devons supprimer la disposition relative au « *partage des informations concernant les structures et les techniques utilisées par les personnes fortunées pour éviter et éluder l'impôt.* »

Nous n'avons pas pu nous empêcher de nous demander : donc, nous voulons taxer les riches... mais sans partager aucune information sur la manière avec laquelle *ils dissimulent leur richesse*. C'est un peu comme accepter d'arrêter les contrebandiers, mais interdire aux douaniers d'ouvrir leurs bagages.

L'échange automatique d'informations et un registre mondial des actifs, qui comprend des informations sur les bénéficiaires effectifs, ne sont *pas des luxes optionnels*. Ce sont les outils fondamentaux d'une fiscalité efficace. Sauf, bien sûr, si vous êtes un paradis fiscal. Dans ce cas, nous comprenons parfaitement pourquoi l'option « gardons un engagement de "haut-niveau" » peut sembler plus rassurante.

Retour à la réalité

Soyons clairs : la version actuelle de l'article en question ne réattribue pas les droits d'imposition (du moins pas encore). L'article invite simplement les pays à collaborer afin que chacun puisse imposer efficacement la richesse à laquelle il a déjà droit, en vertu de sa propre législation nationale. Coopération et souveraineté ne sont pas opposées, mais les deux faces d'une même pièce. En réalité, la coopération rend la souveraineté réelle, notamment pour les pays du Sud dont les droits fiscaux sont depuis longtemps érodés par le secret bancaire offshore et le transfert de bénéfices.

Et puisque l'article spécifique sur les droits d'imposition ne mentionne toujours pas les personnes fortunées, peut-être qu'à plus long terme, il conviendrait d'examiner comment les droits d'imposition s'appliquent à ces personnes fortunées. En effet, il faut rappeler que la fortune des personnes les plus fortunées ne s'est pas construite à l'intérieur des frontières d'un seul pays. La richesse des milliardaires est par nature internationale, et le droit de l'imposer devrait l'être également, selon les principes d'équité, d'efficacité, de durabilité et de solidarité mondiale.

Pardonnez-nous si nous avons du mal à y croire. Alors que la planète brûle, et que les budgets publics s'assèchent, nous débattons encore poliment de l'opportunité d'« explorer la possibilité » de demander aux milliardaires de payer leur juste part.

L'heure est à l'ambition !

Voilà la vérité : la Convention fiscale des Nations unies est exactement l'endroit où nous pourrions enfin bâtir un système qui taxe efficacement la fortune. Cela implique coopération, transparence et, bien sûr, un mandat clair pour s'attaquer de front à l'accumulation excessive de richesses par les personnes fortunées.

Si nous voulons lutter contre les inégalités et mobiliser les trillions nécessaires à l'action climatique et aux ODD, nous ne pouvons plus prétendre que taxer les plus riches est trop compliqué, trop délicat ou prématuré. Ce n'est pas prématuré, c'est même nécessaire. *Cela n'a que trop tardé !*

Alors, chers délégués : accomplissons la tâche qui nous a été confiée par le mandat. Ne soyons pas la génération qui a réussi à concevoir un système fiscal international soi-disant « inclusif, juste, transparent et équitable »...

...et qui aurait curieusement oublié d'y inclure les ultra-riches.

LANCEMENT DE L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS DU NORD

Thèmes de la formation :

1. Reconnaître les flux financiers illicites lorsque vous les voyez
2. Comment cesser de faciliter les flux que vous condamnez
3. Compétences d'écoute dans les négociations multilatérales et comment éviter de les compromettre.

À l'écoute du débat d'hier sur l'article 7 relatif aux flux financiers illicites, à la fraude et à l'évasion fiscale, il apparaît clairement que certains pays souffrent d'un réel déficit de capacités. Apparemment, la confusion réside dans des notions fondamentales : "illicite", "flux" et peut-être même "impôt".

Pendant ce temps, nous aurions pu discuter du fond et des solutions concrètes : les mesures de transparence nécessaires, comment démanteler le système de prix de transfert qui alimente le transfert de bénéfices, et quelles mesures concrètes pourraient réellement permettre de mettre fin aux flux illicites, à l'évasion et à la fraude fiscales.

Alors que certains pays ont transformé la précision des définitions en crise existentielle, il nous semble temps de renforcer les capacités en la matière. Après tout, pour un système fiscal mondial équitable, il est indispensable que chacun maîtrise les notions de base.



SIDE EVENT:

Les propositions de la société civile pour les articles de la Convention fiscale des Nations unies

Participez à un événement organisé par la société civile sur la voie à suivre pour cette troisième session de négociations.

13 h 15 - 14 h 45 EAT

Mercredi 12 novembre

Salle de conférence 1, siège de l'ONU à Nairobi



Consultez notre réponse conjointe

Consultez la réponse conjointe d'une large coalition d'organisations de la société civile et de syndicats au projet de texte de Convention-cadre (Co-Lead's Draft Framework Convention Template).

Disponible en anglais, espagnol et français :



billy

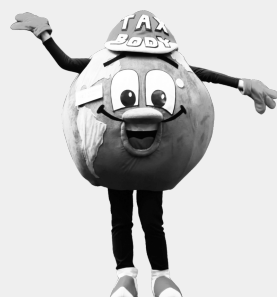
SAVE THE DATE

Soirée de clôture de la 1ère semaine

18:00 - 22:00

Viernes 14 de noviembre

Hotel Trademark



Invitation officielle à suivre